



## EDUCATION ET FORMATION

QUELS PARCOURS SCOLAIRES DES HABITANTS ?

---

---

## INTRODUCTION

## Les parcours scolaires des habitants du Grand Lyon

L'objectif final serait de mesurer en quoi les systèmes d'éducation et de formation permettent de développer les savoirs et compétences des habitants de l'agglomération, en partant de la petite enfance, jusqu'à l'université, et même en considérant la formation tout au long de la vie. En l'absence d'indicateurs mobilisables ou en raison de leur dispersion (notamment sur la formation professionnelle et la formation continue), seuls les parcours scolaires des habitants du Grand Lyon sont abordés ici :

- L'accueil des tout petits en structures collectives (crèche ou école maternelle), favorable aux premiers apprentissages particulièrement pour les enfants issus des milieux défavorisés, est-il possible et renforcé ?
- Quels sont les parcours scolaires des adolescents du Grand Lyon ? Quelle part de la population accède au second cycle ? Et au niveau du baccalauréat ?
- Quelles sont les inégalités qui se manifestent en matière de formation entre les habitants de l'agglomération ?
- Combien de jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture lors des journées d'appel de préparation à la défense ? Et en parallèle, quelle part de la population a un diplôme de licence (bac+3) ou plus ? On s'intéresse à ce niveau de formation, car le bac+3 est une étape de formation reconnue au niveau européen, et car l'offre de formation de ce niveau peut être complète à l'échelle d'une agglomération (alors que les bac+5, davantage spécialisés, relèvent d'une organisation de l'offre de formation à l'échelle nationale).

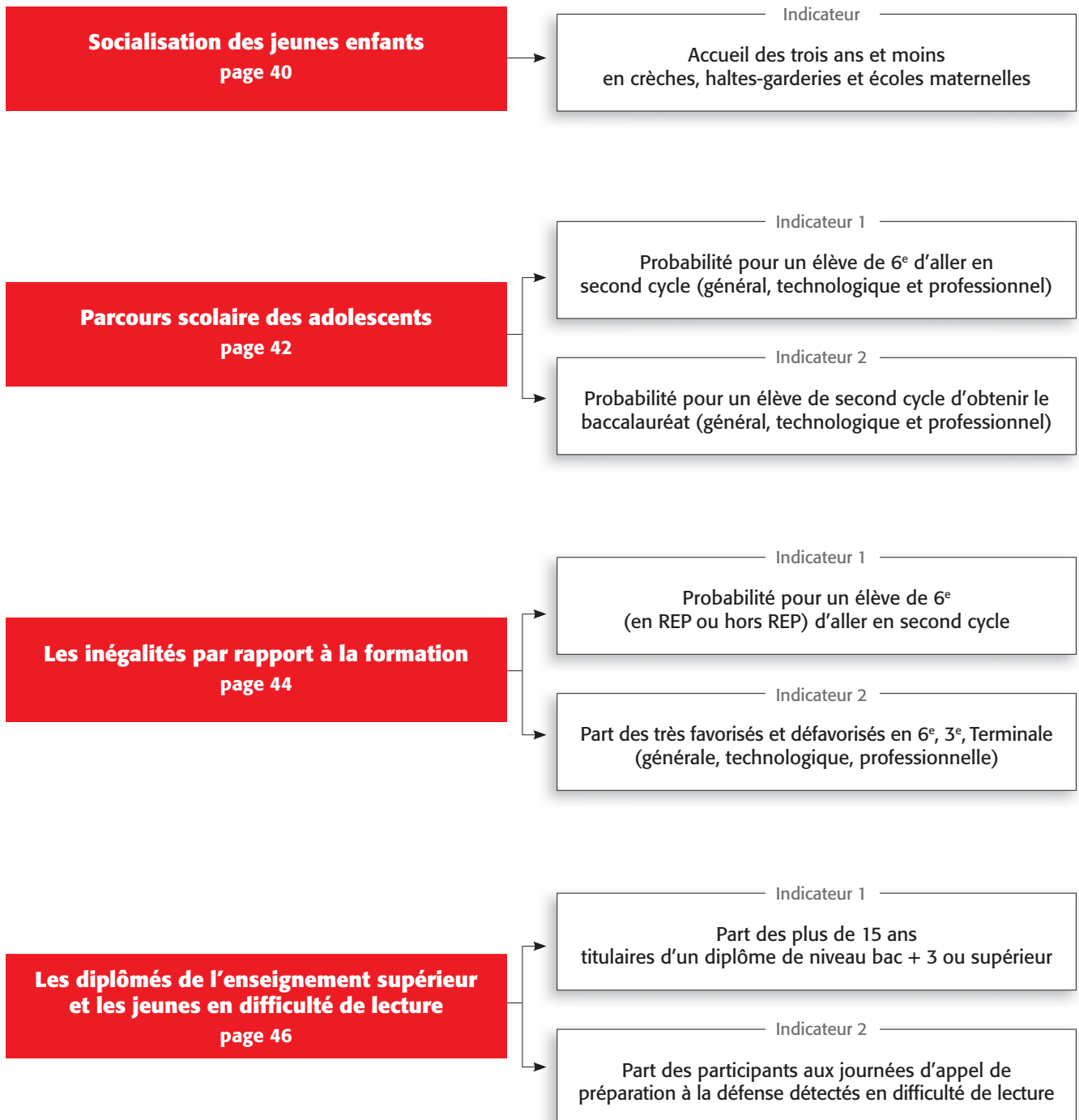
## Une agglomération aux parcours scolaires positifs ...

- L'offre en structures collectives (crèches et écoles maternelles) pour les tout petits semble globalement importante.
- Les chances d'accéder au second cycle de l'Education nationale sont plus élevées dans le Grand Lyon que dans le reste de l'académie de Lyon (Ain, Loire, Rhône).
- 80 % de chances d'accéder de la seconde au baccalauréat général ou technologique.
- 12 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

## ... mais où les inégalités restent présentes

- La socialisation des jeunes enfants semble être possible de manière très inégale selon les communes du Grand Lyon.
- L'origine sociale des élèves est importante dans les parcours scolaires et l'accès en second cycle professionnel est plus important pour les enfants issus des établissements en Réseau d'Éducation Prioritaire.
- 9,3 % des jeunes participants aux journées d'appel de préparation à la défense dans le Grand Lyon présentent des difficultés de lecture.

## INDICATEURS



# Socialisation des jeunes enfants

## Contexte

Au niveau national, avant d'être scolarisés, 61 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont gardés principalement par leurs parents. 21 % sont confiés à une assistante maternelle, 10 % à une crèche, 7 % aux grands-parents ou à la famille, 1 % à une garde d'enfants à domicile (*enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, DREES, 2002*).

En 2005 en France, le nombre moyen de places d'accueil collectif (crèches collectives et haltes-garderies) est de 11 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Le Rhône fait partie des départements qui dépassent cette moyenne nationale (*DREES, Etudes et Résultats n°548*). Le Grand Lyon dispose d'environ 9 300 places en crèches en 2007.

La loi indique que les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles.

Des travaux de recherche ont montré que la fréquentation de l'école maternelle et la durée de cette fréquentation pouvaient être favorables à la réussite des premiers apprentissages des enfants issus de milieux défavorisés, même si cette scolarisation précoce ne saurait compenser les effets de l'origine sociale (*étude de la Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education Nationale de 1998*).

En 2002 les taux de scolarisation des enfants de 2 ans étaient de 37 %, et ceux des enfants de 3 ans de 97 % (*enquête DREES, Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants*). Avec la remontée de la natalité en 2000, ce premier taux a sensiblement baissé depuis, atteignant 25 % à la rentrée 2005. Les taux de scolarisation précoce varient en fonction de l'offre de places en maternelle, notamment dans le secteur privé (*DREES, Etudes et Résultats n°497*).



## Que prend-on en compte ?

### ■ Accueil des trois ans et moins en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles

Nombre d'enfants de trois ans et moins scolarisés dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon (*source Rectorat, rentrée 2005*).

Nombre de places en établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (*source Département du Rhône, 2006*) : crèches collectives, parentales, familiales, crèches privées (entreprises), haltes-garderies ...

Trois ans et moins : nombre d'enfants nés en 2001, 2002, 2003, 2004 (*source : Insee – Etat civil*).

### ■ Mode de calcul

$$\begin{array}{l} \text{Nombre d'enfants} \\ \text{scolarisés de} \\ \text{trois ans et moins} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Nombre de places} \\ \text{en établissements} \\ \text{d'accueil} \end{array}$$

Nombre d'enfants nés en 2001, 2002, 2003, 2004

### Limites de l'indicateur

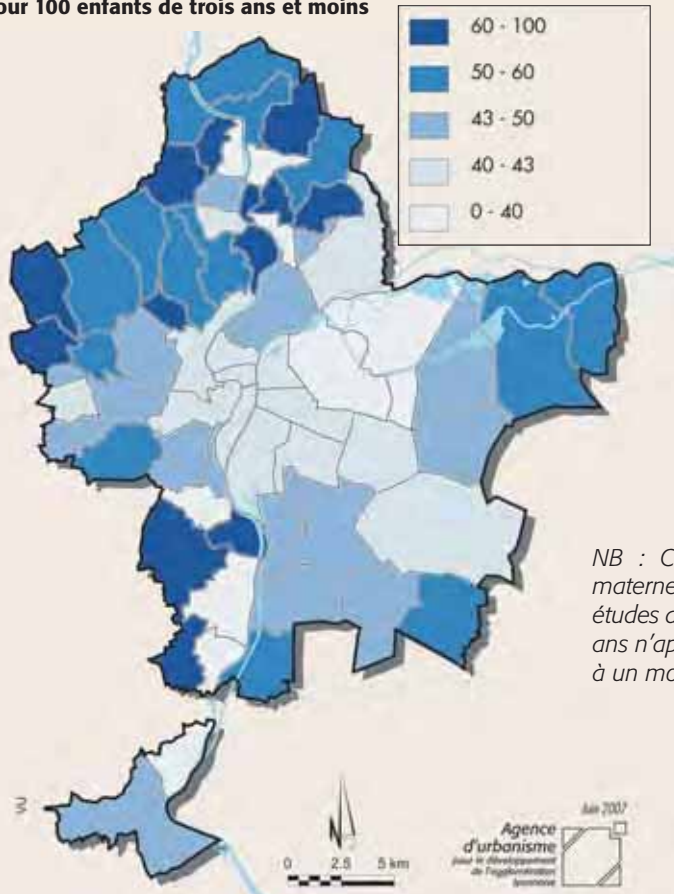
En utilisant le fichier des naissances, l'indicateur ne prend pas en compte de nombreux déménagements qui se produisent peu de temps après des naissances (pour adapter la taille du logement à la nouvelle configuration de la famille, ou pour d'autres raisons). Cela reflète davantage la dynamique de natalité que la population infantile résidant dans la commune. En 2009, lorsque l'Insee fournira des estimations de population par âge, il sera possible de vérifier cet indicateur.

Par ailleurs, les effectifs scolarisés sont comptés au lieu de scolarisation, alors que les naissances le sont au lieu du domicile : il y a donc un décalage entre les deux. Cela compte pour les communes qui scolarisent normalement leurs enfants dans d'autres communes par le biais de la carte scolaire, mais aussi pour les communes qui scolarisent des enfants qui n'habitent pas sur leur territoire en raison de dérogations.

## Qu'apprend-on ?

- **En 2005, la collectivité permet d'accueillir un peu moins de la moitié des enfants de trois ans et moins (43%)** : soit en crèches ou haltes-garderies, soit à l'école maternelle. L'autre partie des enfants reste à domicile, est gardée par les grands-parents, ou est confiée à d'autres modes de garde (assistantes maternelles...).
- **Les communes du Grand Lyon se trouvent dans des situations différentes.** Ce constat est à lire avec précaution : dans certaines communes, le nombre d'enfants qui naît est plus important que le nombre d'enfants qui grandit effectivement dans la commune, car les familles déménagent entre temps (pour trouver un logement plus grand, pour des questions d'emploi...). A l'inverse, certaines communes, qui semblent très dotées en places, accueillent en réalité plus d'enfants qu'il n'en naît sur leur territoire.
- **Une offre qui semble déficitaire sur une commune peut parfois être compensée par une offre importante** dans une commune voisine, grâce à une politique d'offre intercommunale (certains Contrats Enfance de la CAF sont par exemple signés avec plusieurs communes).
- **L'offre d'accueil en structures collectives doit s'adapter aux problématiques des territoires** : par exemple, les crèches, qui accueillent les enfants sur un mode régulier et à des horaires fixes, ne savent pas toujours bien répondre aux besoins atypiques (horaires décalés, insertion professionnelle...).

Nombre de places en crèche ou accueil en école maternelle pour 100 enfants de trois ans et moins



NB : Cet indicateur ne sous-entend pas indiquer que l'école maternelle représente un substitut aux modes de garde payants. Les études de la DREES montrent en effet que l'école maternelle à deux ans n'apparaît que relativement rarement comme un substitut total à un mode de garde payant (DREES, études et résultats, n°497).

Sources : Rectorat Académie de Lyon, Département du Rhône, Insee - Etat civil

## Ce qu'il faut retenir

L'offre en structures collectives (crèches, haltes-garderies ou écoles maternelles) semble globalement importante, mais sa répartition territoriale soulève des questions.

## Exemples de politiques publiques

**L'accueil à l'école maternelle** des moins de trois ans est favorisé dans les REP de l'agglomération lyonnaise. En effet, à la rentrée 2005, les écoles en REP regroupent 35 % des élèves de 2 ans accueillis dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon, alors que la part des REP est de 25% pour les 4 ans.

**La Caisse d'Allocations Familiales**, à travers son action sociale, contribue également à la socialisation des jeunes enfants. Elle soutient financièrement le développement et le fonctionnement des structures d'accueil collectif, ainsi que des lieux d'accueil enfants-parents, et des relais assistantes maternelles. Elle les accompagne dans l'adaptation au territoire de leur projet social d'équipement, pour offrir un mode d'accueil en cohérence avec les besoins identifiés de leur environnement.

**Favoriser l'accueil des enfants en difficulté dans les établissements d'accueil du jeune enfant** : le Conseil Général du Rhône cherche à soutenir les équipes des structures d'accueil, afin de permettre l'accueil des enfants en difficulté dans de bonnes conditions. Cela peut passer par des formations des équipes, du personnel ou du matériel supplémentaire...

# Le parcours scolaire des adolescents

## Contexte

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 au système éducatif français : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et assurer à tous les autres une formation de « niveau V » (CAP-BEP) minimum.

En 2005, selon une estimation comprenant l'apprentissage et les formations agricoles, 70 % d'une génération entre en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle (*France, portrait social - édition 2006*). On observe un taux d'accès au niveau du baccalauréat comparable dans l'Académie de Lyon. A noter, l'accès au niveau du baccalauréat par l'apprentissage est plus important dans l'Académie qu'en France métropolitaine.

Au sein des formations proposées par le Ministère de l'Education nationale, en 2005, 55 % des

élèves atteignant le niveau du baccalauréat fréquentaient la filière générale, 29 % la filière technologique et 16 % la filière professionnelle. Pour l'Académie de Lyon, la part de la filière générale est de 57,5 %, celle de l'enseignement technologique de 27 % et celle de la filière professionnelle de 15,5 %.

En France, en 2005, 93 % d'une génération accède au « niveau V » (CAP-BEP). Ce taux est stable depuis plusieurs années. Dans l'Académie de Lyon il est également stable et s'établit en 2005 à 92 % d'une génération.

La sortie du système scolaire sans qualification concerne donc environ 7 % des enfants d'une génération.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Taux d'accès au second cycle général, technologique et professionnel

Probabilité, pour un élève entrant en classe de sixième dans un collège public ou privé sous contrat du Grand Lyon, d'accéder à la classe de seconde (générale et technologique) ou en formation professionnelle post troisième (c'est-à-dire CAP ou BEP).

### ■ Mode de calcul

Ces taux sont calculés sur la base des flux observés entre la rentrée 2005 et la rentrée 2006, et sont estimés indépendamment du nombre d'années nécessaires pour accéder au second cycle pour les entrants en 6<sup>e</sup> et pour accéder au baccalauréat pour les entrants en second cycle (autrement dit, abstraction faite des redoublants).

Les informations concernant le Grand Lyon se réfèrent à la situation géographique de l'établissement d'origine et non à la résidence de l'élève. Un élève qui effectue sa seconde professionnelle dans un établissement du Grand Lyon, et passe en terminale BEP dans un établissement hors du Grand Lyon, est bien considéré comme ayant accédé au niveau supérieur.

### ■ Taux d'accès au baccalauréat

- Professionnel  
Probabilité, pour un élève entrant en formation professionnelle après la troisième, d'obtenir le baccalauréat professionnel.
- Général et technologique  
Probabilité, pour un élève entrant en classe de seconde générale ou technologique dans un lycée public ou privé sous contrat du Grand Lyon, d'obtenir le baccalauréat général ou technologique.

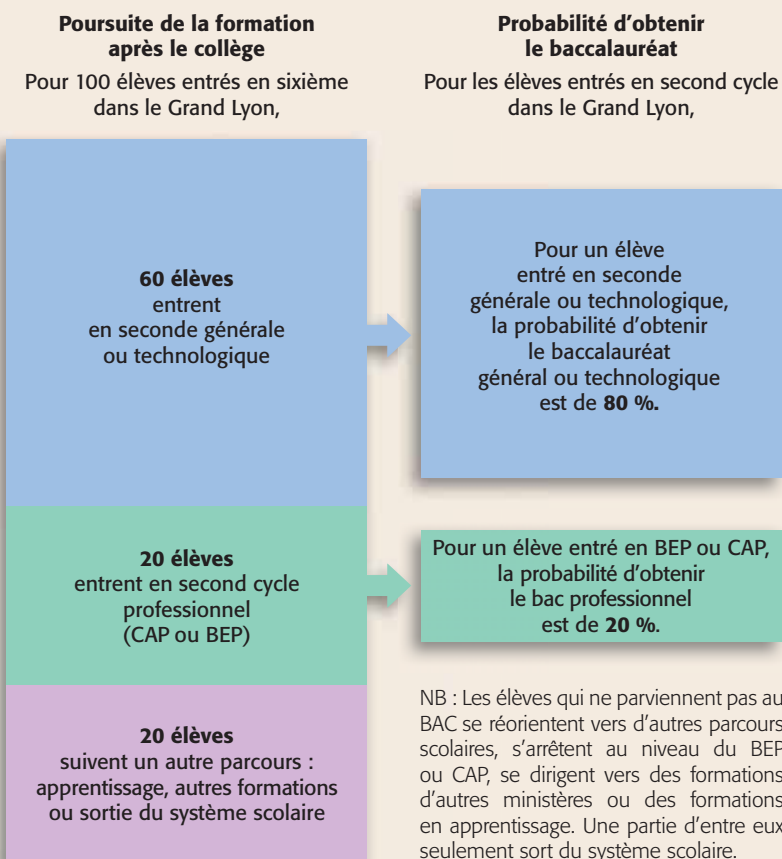
#### Limites de l'indicateur

Faute de données disponibles, ces taux d'accès ne prennent pas en compte l'accès aux diplômes professionnels par l'apprentissage ou encore l'accès à des formations proposées par d'autres ministères que celui de l'Education nationale, notamment Agriculture et Santé.

Avec la mise en place d'un système d'information individuel sur les apprentis, ce biais devrait être réduit à court terme.

## Qu'apprend-on ?

- **Un élève qui entre en sixième dans le Grand Lyon a plus de 80 % de chances d'accéder au second cycle de l'Éducation nationale.** Ce taux est supérieur à celui de l'académie de Lyon (77 %). Les 20 % qui ne parviennent pas en second cycle s'orientent majoritairement vers d'autres filières (apprentissage, formations spécialisées), ou pour une partie d'entre eux, sortent du système scolaire. A ce sujet, la proportion de jeunes qui n'accèdent pas, a minima, au niveau V de formation (CAP ou BEP), est estimée à moins de 8 % dans l'ensemble de l'académie.
- **Orientation vers la filière générale ou technologique :** parmi les 80 % qui accèdent à un second cycle, 60 % vont en second cycle général ou technologique. Pour les élèves qui accèdent à une seconde générale ou technologique, la probabilité d'obtenir le baccalauréat est de 80 %.
- **Orientation vers la filière professionnelle :** parmi les 80 % qui accèdent à un second cycle, 20 % vont en second cycle professionnel. Pour les élèves entrés en second cycle professionnel, la probabilité d'obtenir le baccalauréat professionnel est supérieure à 20 %. Pour les autres, nombreux sont ceux qui quittent le système scolaire au niveau du CAP ou BEP, qui sont pour nombre d'entre eux des diplômés d'insertion professionnelle immédiate. D'autres s'orientent en filière technologique (6,4 % dans le Grand Lyon en 2005). Enfin, de nombreux élèves poursuivent leur parcours en apprentissage.



Source : Rectorat Académie de Lyon

## Ce qu'il faut retenir

Plus de chance d'accéder au second cycle de l'Éducation nationale, et notamment à des filières générales ou technologiques, dans le Grand Lyon que dans l'Académie de Lyon.

De fortes chances d'accéder de la seconde au baccalauréat général ou technologique.

En revanche, dans la filière professionnelle, de nombreux élèves entrent dans la vie active après l'obtention du CAP ou du BEP.

## Exemples de politiques publiques

**Les collectivités territoriales** sont de plus en plus partie prenante des politiques éducatives, notamment par le biais des Projets Educatifs Locaux et plus récemment des Projets de Réussite Éducative (initiés par le Ministère de la Cohésion Sociale).

**Les projets de réussite éducative** ont pour vocation l'accompagnement individuel, dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité, des enfants présentant des signes de fragilité, en prenant en compte leur environnement familial.

**Dans l'agglomération lyonnaise** en 2006, des projets étaient en cours à Lyon, Décines-Charpieu, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Villeurbanne et Pierre Bénite, Bron, Givors, Vénissieux, Meyzieu.

En 2006 dans le Grand Lyon, ont été délivrés :

- 2 725 CAP, dont 1 050 dans les établissements publics et privés sous contrat, 400 dans les établissements privés hors contrat, 1 100 en apprentissage, et le reste en formation continue.
- 3 760 BEP, dont 3 400 dans les établissements publics et privés sous contrat.
- 10 450 bacs généraux et technologiques,
- 2 350 bacs pro, dont 1 570 dans les établissements publics et privés sous contrat, et 500 en apprentissage.

# Les inégalités par rapport à la formation

## Contexte

Si un plus grand nombre de jeunes a aujourd'hui accès aux différents niveaux d'enseignement, ces changements quantitatifs n'ont pas complètement effacé les inégalités sociales de scolarisation.

La probabilité de redoubler, les résultats des évaluations des connaissances en CE2 et en sixième, l'orientation après le collège, la réussite au baccalauréat montrent des liaisons fortes entre parcours scolaire et milieu social.

L'Education nationale publie des analyses sur le devenir des enfants neuf ans après leur entrée en sixième (*Note d'information du ministère de l'Education nationale, avril 2006*) : l'origine sociale ou le niveau de diplôme des parents semble avoir un impact sensible sur les parcours scolaires des enfants.

42 % des enfants d'ouvriers parviennent en seconde générale et technologique, contre 91 % des enfants de cadres et d'enseignants. A notes comparables, les enfants d'ouvriers et d'employés formulent des vœux d'orientation moins ambitieux que ceux des cadres.

Neuf ans après leur entrée en sixième, 80 % des enfants d'enseignants ou de cadres ont obtenu le baccalauréat contre seulement 37 % des enfants d'ouvriers. Cet écart de réussite est accentué par des différences en termes de séries et de spécialités. La moitié des enfants d'ouvriers bacheliers sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, alors que 85 % des enfants de cadres bacheliers sont lauréats d'une série générale.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Part des très favorisés et défavorisés en sixième, troisième et terminale (générale, technologique, professionnelle)

Dans les systèmes d'information de l'Education nationale la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable de l'élève est recensée. Quatre groupes de catégories sociales sont constitués et utilisés dans les études. Ils sont composés par regroupement de PCS dont les comportements scolaires sont proches.

Pour approcher les inégalités par rapport à la formation du point de vue de l'origine sociale, les deux groupes extrêmes, « très favorisés » et « défavorisés », sont observés :

- catégorie « très favorisés » : comprend notamment les enfants de chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, de professions libérales, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs.
- catégorie « défavorisés » : comprend notamment les enfants d'ouvriers, de retraités employés ou ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé et de personnes sans activité professionnelle.

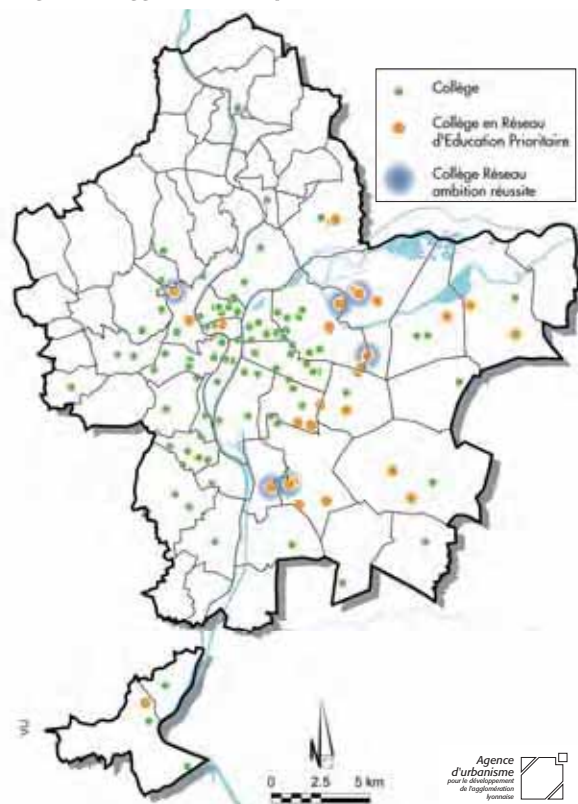
#### Limites de l'indicateur

Le regroupement des professions et catégories sociales est parfois critiqué : certaines situations sociales est parfois critiqué : certaines situations sont difficiles à saisir et la pertinence du regroupement peut ne pas être toujours identique selon les établissements ou les régions.

### ■ Probabilité pour un élève de sixième (en REP ou hors REP) d'aller en second cycle

REP : constatant que les difficultés sociales et scolaires se concentrent sur certains territoires, l'Education nationale a élaboré depuis plusieurs années des politiques d'éducation prioritaire qui s'appliquent sur des territoires définis. Dans l'agglomération lyonnaise, 28 collèges sont en Réseaux d'Education Prioritaires (REP), ils scolarisaient 14 300 élèves en 2005.

#### Collèges de l'agglomération lyonnaise



## Qu'apprend-on ?

### Des disparités culturelles

- Dans les collèges du Grand Lyon, les enfants issus de catégories sociales définies comme « très favorisées » du point de vue du comportement scolaire, représentent 28 % des élèves de sixième. En terminale cette proportion varie de 47 % des effectifs en terminale générale, à seulement 9 % en terminale professionnelle.
- Les enfants issus de catégories « défavorisées » représentent 34 % des effectifs en sixième. En terminale, leur proportion varie de 17 % des effectifs en terminale générale à 56 % en terminale professionnelle.
- La comparaison avec les données nationales montre que cette spécialisation relative des parcours selon l'origine est constatée également au niveau national, mais est plutôt plus accentuée dans le Grand Lyon, principalement pour les enfants issus de catégories « très favorisées ».

### Des disparités territoriales

- La probabilité d'accéder au second cycle par la voie scolaire est très comparable pour un élève entré en sixième dans un collège en REP ou hors REP du Grand Lyon (respectivement 79 % et 81 %).
- Par contre, les choix d'orientation varient fortement selon que le collège d'origine se trouve en REP (36 % des enfants accèdent au second cycle professionnel et 43 % au second cycle général ou technologique) ou hors REP (respectivement 16 % en second cycle professionnel et 65 % en second cycle général ou technologique).
- La possibilité, attendue à court terme, de suivre les élèves choisissant la voie de l'apprentissage après la troisième permettra d'affiner les commentaires sur les parcours.

## Ce qu'il faut retenir

Les parcours scolaires des élèves sont liés à leur origine sociale.

L'accès en second cycle professionnel est bien plus important pour les enfants issus des établissements en REP.

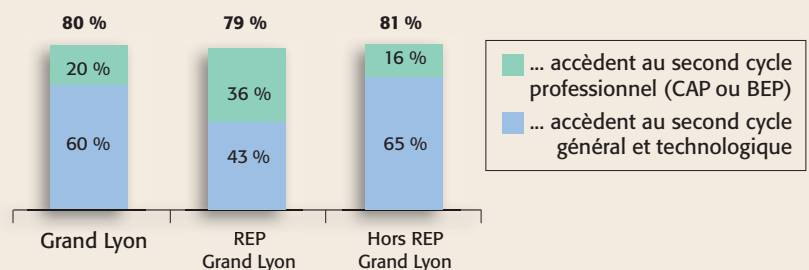
## Exemples de politiques publiques

Créées en 1982, les **politiques d'éducation prioritaire** de l'Education nationale cherchent à corriger ces inégalités.

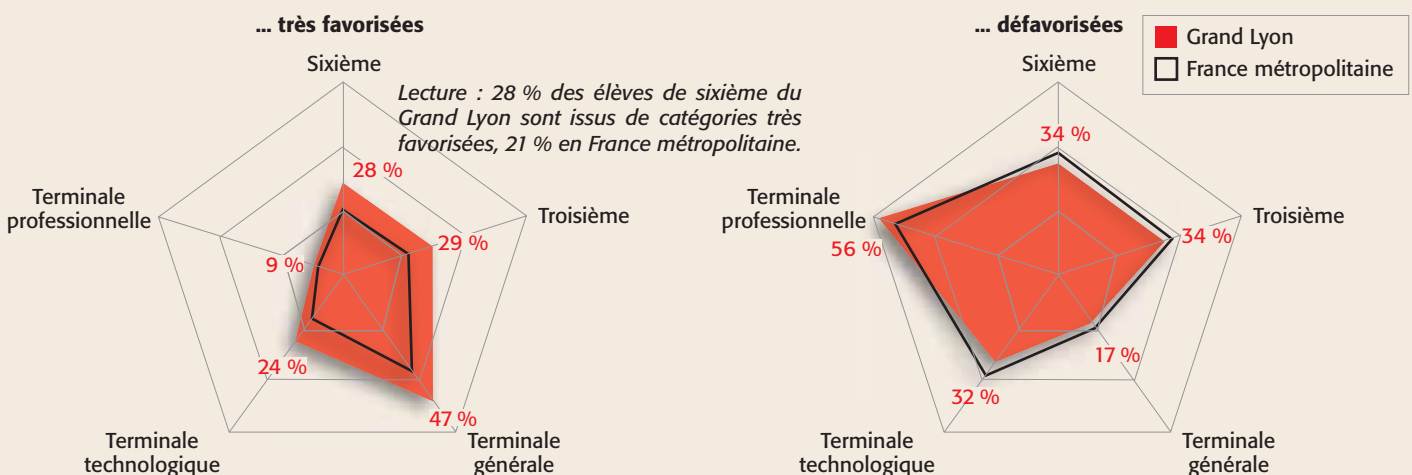
Cette politique a été relancée en 2006. Dans ce cadre, **6 réseaux « Ambition réussite »** qui associent collèges et écoles primaires, ont été définis dans l'agglomération lyonnaise. Ces réseaux conservent leurs moyens supplémentaires et bénéficient de postes additionnels d'enseignants et d'assistants pédagogiques.

**Autres mesures de cette relance :** développement des dispositifs « école ouverte », internats de réussite éducative, stabilisation des équipes enseignantes, étudiants tuteurs ...

Poursuite de la formation après le collège : pour 100 élèves entrés en sixième ...



En 2006, la présence dans les différents niveaux de formation des enfants issus de catégories ...



Sources illustrations : Rectorat Académie de Lyon

# Les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes en difficulté de lecture

## Contexte

En France, la prolongation des études a été importante depuis la guerre, mais s'est accélérée depuis le milieu des années 80.

En 50 ans, la durée médiane des études a doublé, passant de 7 ans à 14 ans. Aujourd'hui la durée de scolarisation progresse encore, mais avec une ampleur plus modérée en comparaison avec la forte progression de la fin des années 1980. La croissance du nombre de bacheliers, et la plus forte propension à poursuivre des études, ont entraîné une augmentation du nombre de diplômés du supérieur, malgré un taux d'échec élevé en premier cycle universitaire.

Alors que le nombre de diplômés progresse, on constate dans le même temps la persistance de difficultés de lecture chez certains jeunes : tous les jeunes Français et Françaises, lorsqu'ils ont environ 17 ans, sont convoqués à une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) au cours de laquelle ils passent des tests de lecture. En France en 2005, près de 800 000 jeunes ont participé à cette journée : 79,6 % des participants sont des lecteurs habiles, alors que 9,5 % d'entre eux constituent un groupe de lecteurs médiocres. 10,9 % jeunes rencontrent des difficultés de compréhension et pour une partie de ceux-ci - 4,3 % de l'ensemble - ces difficultés sont très importantes (*Ministère Education Nationale, Note Evaluation, octobre 2006*).



## Que prend-on en compte ?

### ■ La part des plus de 15 ans titulaire d'un diplôme de niveau supérieur

Bac + 3 et plus : diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc...) :

$$\frac{\text{Population de 15 ans ou plus, titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2}}{\text{Population de 15 ans ou plus}}$$

### ■ Participants aux journées d'appel de préparation à la défense détectés en difficulté de lecture

La journée débute par des formalités administratives et des tests d'évaluation, préparés par l'Education Nationale, visant à estimer le niveau de lecture du français. Les jeunes détectés en difficulté de lecture ont une très faible compréhension en lecture suivie et une faible capacité à rechercher des informations. Lors de la JAPD, ces jeunes sont reçus en entretien individuel, dont l'objectif est de convaincre le jeune de l'intérêt de recevoir une aide.

### Limites de l'indicateur

#### Diplôme supérieur

Cet indicateur nous renseigne sur le niveau d'études de la population active (la population ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent). La population active comprend les personnes de 15 ans ou plus et exclut les étudiants qui sont en cours de formation. Le recensement agrège les diplômes supérieur à bac + 2 : l'indicateur comprend donc les licences (bac + 3) et diplômes supérieurs. Il n'existe pas de donnée sur la part de population ayant uniquement un diplôme Bac +3.

#### Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)

Cette journée concerne tous les jeunes Français recensés (ne sont pas concernés les étrangers résidents, par exemple). La réalisation de cette journée peut se faire jusqu'à 25 ans; Les résultats d'une année mêlent donc plusieurs générations de jeunes.

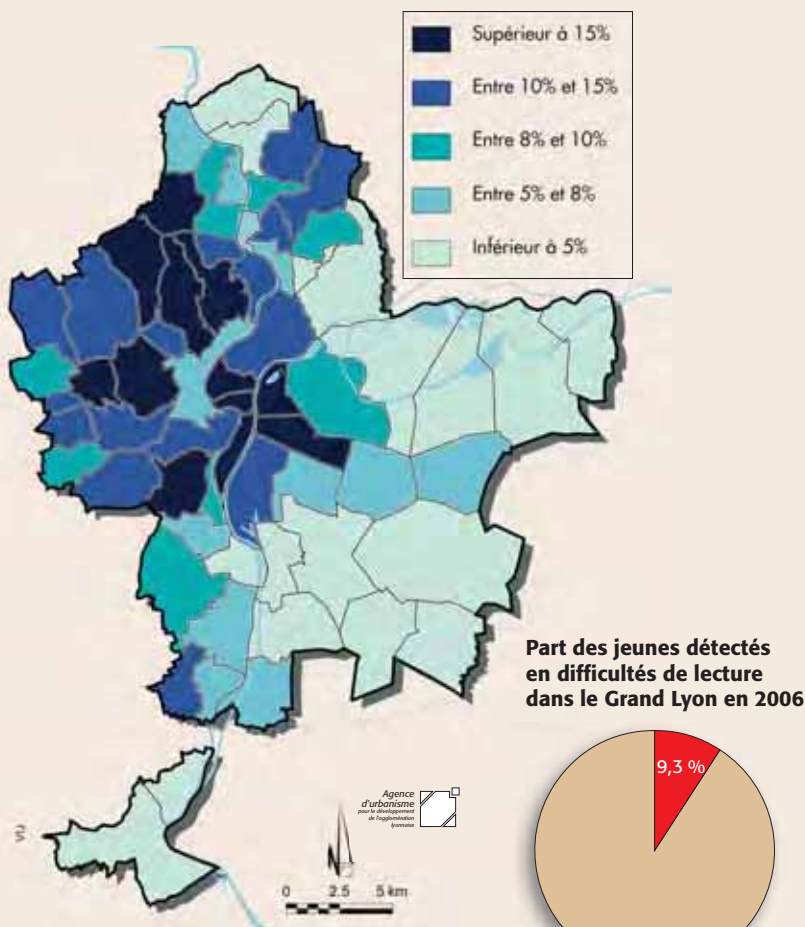
## Qu'apprend-on ?

- **En 1999, 12,1 % des habitants du Grand Lyon avaient un diplôme supérieur (niveau licence ou au-delà).** Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne française (9,1 %) et elle augmente régulièrement (de 7,6 % à 12,1 % de 1990 à 1999, soit + 59 %).

Certaines communes du Grand Lyon accueillent une part significative de population avec des diplômes supérieurs : plus de 20 % de la population active a ce niveau de diplôme dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements de Lyon, à Ecully, Charbonnières les Bains, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or. A l'inverse, c'est moins de 4 % de la population des communes de Pierre-Bénite, Saint-Fons, Feyzin, Vénissieux, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Givors et Grigny. Ces disparités territoriales reflètent la répartition des catégories socioprofessionnelles dans l'agglomération.

- **9,3 % des jeunes du Grand Lyon participant aux journées d'appel de préparation à la défense sont détectés en difficultés de lecture (« très faible compréhension en lecture suivie »).** Cette proportion est inférieure à la moyenne française (10,9 % en 2005), mais supérieure à la moyenne du département du Rhône (8 % en 2006). Dans le Rhône, alors que le nombre de participants à la JAPD diminue légèrement entre 2004 et 2006, la part des jeunes en difficultés de lecture augmente.

Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme supérieur (Bac + 3 et plus)



Sources : Insee RP 1990-1999

Source : Ministère de la Défense.

## Ce qu'il faut retenir

12 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

La population de l'agglomération a un niveau de qualification plutôt élevé, et cette qualification progresse entre 1990 et 1999.

Parallèlement, 9,3 % des jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture.

## Exemples de politiques publiques

Les grandes écoles cherchent à diversifier l'origine sociale de leurs étudiants : depuis la rentrée 2005, l'**INSA de Lyon** a signé une convention de partenariat avec trois lycées du Grand Lyon situés en zone sensible afin de présenter l'école aux lycéens et d'organiser des tutorats pour préparer l'entretien d'admission. Une dizaine de lycéens ont ainsi commencé leur cursus d'ingénieur en 2005, l'INSA prenant en charge les frais d'internat.

**Sciences-Po à Paris** a signé dès 2001 des conventions avec des lycées de l'agglomération lyonnaise. Douze bacheliers du Grand Lyon ont intégré cette formation depuis. Sur le terrain, les équipes enseignantes signalent que ces réussites ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves.

## Formations universitaires au développement durable

La notion de développement durable est de plus en plus reprise dans les cursus universitaires et les grandes écoles situées sur le territoire du Grand Lyon comme par exemple, le master « Ethique et Développement Durable » de l'Université Lyon 3.

Des synergies sont engagées entre les laboratoires de recherche et le Grand Lyon (sur les thématiques de l'eau, la mobilité durable, la concertation, l'habitat durable ...) et des réseaux d'échanges d'expériences sont mis en place (Université internationale du développement durable avec l'université Lyon 1, Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable en lien avec l'École des Mines de Saint-Etienne).

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### ■ Pour s'informer

#### Mode de garde des jeunes enfants

Le Département du Rhône est responsable de l'agrément et du suivi de 14 004 assistantes maternelles et de 497 établissements accueillant les enfants entre la naissance et 6 ans. Adresses pour des renseignements : [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr) ; les Maisons du Rhône ; la mairie ou l'arrondissement.

#### Scolarisation et études supérieures

Ce site du Rectorat de l'Académie de Lyon donne des informations pour les élèves et leurs parents sur le système éducatif : [www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr).

#### Soutien scolaire

- En dehors des aides apportées aux élèves en difficulté dans le cadre de dispositifs orientés vers la réussite éducative, dispensées par les équipes éducatives et sur le temps scolaire, différentes formes d'aide à la réussite scolaire existent hors du temps scolaire : elles se pratiquent sur une base volontaire et sont dispensées par des intervenants extérieurs à l'école. Une lettre récente de l'Institut National de Recherche Pédagogique fait le point sur la question : [www.inrp.fr/vst/LettreVST/decembre2006.htm](http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/decembre2006.htm).
- Le site Educnet propose un dossier documentaire régulièrement mis à jour sur les dispositifs de soutien gratuits et liste notamment des associations agissant dans ce domaine : [www.educnet.education.fr/dossier/accompagnement](http://www.educnet.education.fr/dossier/accompagnement).

### ■ Pour participer

#### Associations de parents d'élèves

- La fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : créée en 1946, elle était initialement représentée dans les écoles primaires et maternelles, mais s'implante à partir des années 1960 également dans le secondaire ([www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)).
- La fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : créée en 1905, elle n'a concerné longtemps que les parents d'élèves du secondaire, mais regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université ([www.peep.asso.fr](http://www.peep.asso.fr)).
- L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) : fondée en 1930 pour les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé ([www.apel.asso.fr](http://www.apel.asso.fr)).

#### Formation tout au long de la vie

- L'Université Populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités Populaires au XIX<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray, avec la création de l'Université Populaire de Caen en octobre 2002 ([uplyon.free.fr](http://uplyon.free.fr)).
- L'université de tous les âges offre à toute personne, quel que soit son niveau de formation, la possibilité de suivre des enseignements universitaires « hors les murs » ([uta.univ-lyon2.fr](http://uta.univ-lyon2.fr)).
- De nombreux autres acteurs sont recensés sur le site de Millénaire 3, dans la rubrique Education / Formation ([www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)).